



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Situation eau canal du Midi

Question orale n° 267

### Texte de la question

M. Laurent Esquenet-Goxes attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de l'écologie, sur l'état de sécheresse durable s'installant en Haute-Garonne. Le canal du Midi, particulièrement sur la dixième circonscription de la Haute-Garonne, est un équipement structurant : il sert de voie de circulation pour les vélos et les bateaux, de lieu d'habitation, il structure l'activité touristique, il permet l'irrigation des terres agricoles et il est un refuge de biodiversité. Or la multiplication des sécheresses ces dernières années a entraîné dans le même temps une montée des tensions et des conflits d'usage, qui se retrouvent partout en France. Au niveau de la Haute-Garonne, l'abaissement conjoncturel du niveau du lac artificiel de Saint-Ferréol, principale source du canal du Midi, inquiète particulièrement la population et les acteurs institutionnels. Dans un climat amené à davantage se déréguler, ces crises vont devenir de plus en plus fréquentes. En conséquence, les acteurs du canal du Midi (mairies, préfecture, Voies navigables de France, associations...) ont conscience de la nécessité de plus travailler ensemble, sans arriver à trouver l'échelon adéquat pour cela. L'utilisation parcimonieuse et équitable de la ressource en eau est pourtant la condition indispensable à la cohabitation de ces différentes activités vitales au territoire. L'enjeu autour du canal du Midi est particulièrement sensible tant par son caractère artificiel que par sa situation à cheval sur deux bassins versants et son classement au patrimoine mondial. Aussi, alors que sera bientôt présenté le Plan eau, qui confirmera l'ambition française de protection et d'économie de cette ressource, il souhaiterait connaître les mesures que contiendra ce plan à même de préserver ce joyau du patrimoine français tout en garantissant dans la concertation la poursuite de ses différents usages.

### Texte de la réponse

#### EAU DANS LE CANAL DU MIDI

**Mme la présidente.** La parole est à M. Laurent Esquenet-Goxes, pour exposer sa question, n° 267, relative à l'eau dans le canal du Midi.

**M. Laurent Esquenet-Goxes.** Le canal du Midi fait la fierté de l'Occitanie, plus particulièrement du Lauragais, pays de cocagne. Façonné par le génie et l'inventivité de Pierre-Paul Riquet, il a été ouvert en 1681 et est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1996.

La dixième circonscription de la Haute-Garonne est entièrement traversée par cette voie d'eau ; elle y entre à Castanet-Tolosan, poursuit par Montgiscard, Montesquieu-Lauragais, Gardouch et en sort à Avignonet-Lauragais. Les interactions avec le canal du Midi sont quotidiennes ; je pense aux trajets en mobilité douce grâce aux pistes cyclables qui le bordent, au tourisme, aux habitations situées sur les rives du canal ou à l'irrigation des surfaces agricoles.

Or la multiplication des sécheresses au cours des dernières années a entraîné une augmentation des tensions et des conflits d'usage. À cause du changement climatique, ces crises vont devenir de plus en plus régulières. Il

y a quelques semaines, des agriculteurs audois se sont opposés au retour de la navigation sur le canal du Midi pour préserver leur capacité à irriguer les cultures.

Ayant entamé une réflexion sur l'avenir du canal du Midi, j'ai eu l'occasion de rencontrer une grande partie des acteurs concernés : Voies navigables de France (VNF), associations, mais aussi maires, préfecture, agriculteurs et entreprises. Tous ont conscience qu'il faut travailler davantage ensemble et trouver les échelons d'action adéquats.

Afin de remédier aux difficultés liées aux échanges mais aussi au partage de la ressource, Emmanuel Macron a annoncé, il y a deux semaines, dans le cadre du plan Eau, qu'il voulait que des instances de dialogue soient créées dans chaque sous-bassin versant pour définir des projets de territoire sur le partage de la ressource en eau.

Toutefois, le canal du Midi est une construction humaine qui traverse les frontières hydrographiques, comme au Seuil de Naurouze. Aussi la construction d'un projet de territoire au niveau du canal me semble-t-elle plus pertinente, tant ce dernier façonne les régions qu'il traverse. Monsieur le ministre, partagez-vous cet avis ?

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports.

**M. Clément Beaune**, *ministre délégué chargé des transports*. Vous l'avez dit, la situation est très préoccupante. Les sécheresses d'été et maintenant d'hiver que connaît la France – mais aussi beaucoup de pays voisins –, plus particulièrement le Sud-Ouest, sont extrêmement graves. Elles influent sur notre vie quotidienne, nos activités économiques, parfois notre patrimoine.

Le canal du Midi est particulièrement concerné par ces sécheresses. Vous le savez, le système de gestion et d'alimentation en eau du canal est gravitaire ; il dépend totalement des barrages réservoirs situés en amont et il est naturellement soumis aux aléas de la pluviométrie. Afin de maintenir le canal en eau, de soutenir les activités de transport et les besoins en matière d'irrigation, Voies navigables de France, placée sous mon autorité, travaille en étroite collaboration avec les services de l'État et les collectivités pour déterminer le plan de gestion le plus durable possible.

Pour préserver la ressource en eau, VNF a reporté la remise en eau du canal, du 15 février au 15 mars, pour permettre d'économiser 400 000 mètres cubes d'eau. Cette décision locale, adaptée, est exemplaire et cohérente avec la priorité du Gouvernement en matière d'eau. La sobriété et l'adaptation locale doivent permettre d'économiser la ressource dès que possible afin de laisser à la nature des quantités suffisantes pour maintenir un bon état écologique des cours d'eau et les activités économiques ou touristiques associées.

Les annonces du Président de la République, le 31 mars dernier, ont permis de décliner la feuille de route que se donne la France pour réduire d'au moins 10 % la quantité d'eau prélevée d'ici 2030, en l'adaptant territoire par territoire, secteur par secteur, activité par activité. Pour ce faire, le Gouvernement mobilisera les leviers financiers et réglementaires. Les agences de l'eau seront à la manœuvre avec les autres opérateurs de l'État intervenant dans le domaine de l'eau. Ce plan a vocation à préparer l'avenir ; sa gouvernance nationale se déclinera au niveau territorial de manière différenciée et adaptée.

S'agissant du canal du Midi, une gouvernance particulière existe déjà pour gérer sa navigabilité, sa protection patrimoniale mais aussi l'eau nécessaire à son fonctionnement. Je veillerai, avec les services de l'État en région et dans les bassins concernés, à ce que cette gouvernance spécifique, à laquelle préside un esprit de responsabilité exemplaire, soit préservée. Elle pourra, le cas échéant, être adaptée – nous pouvons en discuter –, mais elle est la preuve qu'à chaque problème en matière d'eau, et dans un contexte difficile, une réponse locale est possible.

Nous maintiendrons donc une gouvernance adaptée au canal du Midi. Nous sommes prêts, avec Christophe Béchu, à poursuivre la discussion avec vous pour que cet esprit de déclinaison territoriale soit le plus efficace

possible.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Laurent Esquenet-Goxes.

**M. Laurent Esquenet-Goxes.** Merci, monsieur le ministre délégué. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour discuter de cette gouvernance.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Esquenet-Goxes](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (10<sup>e</sup> circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 267

**Rubrique :** Cours d'eau, étangs et lacs

**Ministère interrogé :** Écologie

**Ministère attributaire :** Écologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 avril 2023](#)

**Réponse publiée le :** 12 avril 2023, page 3703

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 avril 2023](#)